

Marianne Giller – Françoise Everitt – Nicole Méline - Myriam Peutot

à :

Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale,

Objet : questions diverses à la CAPD du 26 Mars 2015

➤ **Direction d'école et formation :**

- Nous vous demandons de ne pas convoquer les nouveaux directeurs en formation le mercredi après-midi et de rajouter 2 journées avant la fin de l'année puisque, selon la circulaire n°2014-164 du 1/12/2014, la formation doit se dérouler sur le temps scolaire. Le mercredi après-midi est utile aux directeurs y compris dans le cadre de cette période de stage pour revenir dans leur école.
- Comment le tutorat préconisé dans le BO n°7 du 11 décembre 2014 sera-t-il mis en place ?

➤ **Postes à profil :**

La date des commissions était prévue le 18 mars (calendrier de gestion) et pour le SEUNSA il est inconcevable de la repousser au 13 mai. Les candidats qui ont postulé sont-ils informés de ce calendrier ? Pouvez-vous programmer ces commissions pour les postes particuliers avant la publication des postes ?

Le SEUNSA vous demande une nouvelle fois de mettre en place une CAPD spéciale afin de donner aux représentants des personnels toutes les informations utiles concernant l'attribution des postes.

➤ **Permutations :**

Seulement 21 collègues enseignants sur 84 sortent du département grâce aux permutations. A quelle date seront traitées les demandes d'ineat-exeat cette année, la date limite de réception des demandes étant fixée au 4 mai 2015 ?

➤ **Postes stagiaires et barèmes :**

Quel nombre de stagiaires est prévu pour 2015 ?

Quel mode d'affectation sera retenu ? quelle démarche ? quel calendrier ?

Les nouveaux titularisés auront-ils tous la même ancienneté de service, qu'ils soient M2 ou concours exceptionnel, quel que soit le mode recrutement ?

➤ **Mouvement :**

Comment se déroulera la phase d'ajustement du mouvement ? La saisie des vœux sera-t-elle informatisée comme les années antérieures ?

➤ **Liste d'aptitude des PE :**

5 postes ont été ouverts. Combien reste-t-il d'instituteurs ?

Chalon sur Saône, le 23 Mars 2015

les élues du SEUNSA à la CAPD

Syndicat des Enseignants UNSA - 2, Rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE

☎ 03.85.41.32.22